



COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

Réunion du Mardi 02 Avril 2019 au siège du District de la Gironde à Bruges

Présents : MM. Jean Bernard CHAUVIN (Président), Jean Marie BORDIER.

Entreprise : MM. Bernard CHARPENTIER, Alain BENTITOU, Jacky LANAU.

Foot Loisir : MM. Alain BOUCHERIE, Patrick BROUCA, Jean-Marie CAILLE, Jean-Claude POINTET.

Futsal : MM. Robert CURIDA, Serge DEMARQUE.

Excusé : M. Luis GONCALVES.

FOOTBALL ENTREPRISE

COURRIERS ET COURRIELS REÇUS

Pris note des différents courriers.

INFORMATIONS :

La commission demande aux clubs qui utilisent la FMI, d'établir un rapport en cas d'échec et que celui-ci doit être envoyé au service compétition sous 48 h. Ce qui évitera l'amende prévue par les textes.

FOOTBALL LOISIR

COURRIERS ET COURRIELS REÇUS

Pris note des différents courriers.

Décision

Suite à la rencontre de coupe PORTE ENTRE 2 MERS / US CENON, la commission décide de transmettre le dossier à la discipline.

La commission maintient la rencontre CANEJAN – CARIGNAN 2 pour le vendredi 04 avril, car il y a un règlement et demande à tous les Responsables de bien vouloir le respecter.

Bien sûr, pour les cas exceptionnels, c'est la commission qui les examinera.

Rappel de l'article

Un club pourra demander la modification du jour de la rencontre à condition d'en faire la demande au club adverse 10 jours avant la date prévue de la rencontre. Le club adverse devra répondre dans les 5 jours suivant la demande.

Le District se réserve le droit d'homologuer ou pas la demande

Information

Le tirage au sort des demi-finales de mardi 02 avril au District de la Gironde a donné les rencontres suivantes :

Coupe + de 35 ans se joueront le vendredi 03 mai

MACAU / CENON US ou PORTE ENTRE 2 MERS



COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

CADAUJAC / LE BOUSCAT ou CARIGNAN

Coupe + de 30 ans se joueront le vendredi 03 mai

BASTIDIENNE B / BEGLES CA
TALENCE ALLIANCE B / CREONNAIS

Coupe Secteur Est se joueront le vendredi 26 avril

BONZAC / COTEAUX DORDOGNE
BERSON / SAINT GIRONS LOISIRS

Nous vous rappelons qu'il n'y a pas de prolongation tirs au but à la fin du temps réglementaire. Si cas exceptionnels (conditions atmosphériques, interruption prolongée d'éclairage électrique etc. ..) l'arbitre est dans l'impossibilité de terminer l'épreuve, le vainqueur sera désigné par tirage au sort après une attente qui ne saurait excéder au total 45 mn.

Nous insistons les feuilles de matches doivent arriver dans la semaine qui suit la rencontre. C'est le club recevant qui doit l'envoyer.

Pour tous reports de rencontres, les dirigeants doivent avertir le service compétition (competitions@gironde.fff.fr) 10 jours avant.

FOOTBALL FUTSAL

Les rencontres des $\frac{1}{4}$ de finale sont programmées semaine 16.

Le Président,
Jean Bernard CHAUVIN